

LATECOERE

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



KPMG S.A.

224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale

LATECOERE

135 rue de Periole
31500 TOULOUSE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LATECOERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.4 – Présentation des comptes » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels

Risque identifié

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme indiqué dans la note 1.3. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels, malgré une évolution positive des résultats en 2025, la société continue d'évoluer dans des conditions d'exploitation complexes, avec un environnement caractérisé par les incertitudes quant à la vitesse de montée en cadence, et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui pourraient affecter ses résultats financiers et ses flux de trésorerie opérationnels. Pour faire face aux défis auxquels la société est confrontée, la direction a mis en place et continue de mettre en œuvre plusieurs initiatives de réduction de coûts, ainsi que des actions de renforcement de ses liquidités.

Compte tenu :

- du plan d'affaires et des prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction, et qui tiennent notamment compte des derniers termes contractuels conclus avec les principaux partenaires commerciaux de la société,
- de la dynamique du marché reflétée dans les carnets de commandes des principaux constructeurs d'avions,
- de la prudence intégrée au plan d'affaires cible afin de couvrir les risques associés aux hypothèses de montées en cadence et de gains d'efficacité et d'économie,

la direction, tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles, a estimé que la société est en capacité de poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de publication des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction et des estimations dans l'élaboration des perspectives d'activité et des flux de trésorerie correspondants sous-tendant ce principe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité de la société au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes. Nos travaux ont notamment consisté à :

- réaliser un examen critique des principales hypothèses budgétaires intégrées dans le plan d'affaires de la société préparé par la direction générale et présenté au conseil d'administration, notamment au travers d'entretiens avec les directions opérationnelles et financières et d'analyses comparatives avec des informations sectorielles disponibles et de comparaison avec les résultats historiques de la société ;
- mettre en œuvre nos propres tests de sensibilité pour apprécier la prudence des hypothèses clés du plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier la cohérence des éléments intégrés dans le plan d'affaires avec les derniers accords signés par la société avec ses partenaires commerciaux ;
- effectuer un examen critique des réalisations budgétaires à fin mars 2026 en tenant compte des impacts éventuels des événements postérieurs à la clôture sur le plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier le respect des ratios de covenants bancaires sur les douze prochains mois sur la base du plan d'affaires établi par la direction ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note 1.3. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025.

Evaluation des actifs financiers

Risque identifié

La société a procédé à des tests de dépréciation sur l'ensemble de ses actifs financiers.

Comme indiqué dans les notes 1.9. « Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces tests de dépréciation ont été élaborés en tenant compte de la valeur recouvrable estimée des actifs testés, correspondant au plus haut de (i) la valeur d'utilité, déterminée à partir des flux actualisés de trésorerie futurs intégrant des prévisions d'activité et des hypothèses structurantes, telles que le taux d'actualisation ou le taux de croissance, ou (ii) la quote-part détenue de capitaux propres comptables de la filiale correspondante.

Compte tenu de la complexité de l'analyse menée, des incertitudes inhérentes à certains éléments notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et de la part importante de jugement de la direction nécessaire dans cet exercice, nous considérons que l'évaluation des actifs financiers constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des méthodes d'évaluation utilisées par la direction au regard des pratiques de place ;
- effectuer un examen critique des principales hypothèses sous-tendant le plan d'affaires moyen terme 2026 à 2028 préparé par la direction générale ;
- effectuer un examen critique des paramètres financiers utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'actifs et plus particulièrement des hypothèses de croissance à long terme et des taux d'actualisation retenus pour calculer la valeur terminale ;
- vérifier que les capitaux propres comptables concordent avec les comptes des entités concernées et que les éventuels retraitements opérés sont fondés sur une documentation probante ;
- vérifier la valeur résultant des prévisions de flux actualisés de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net de l'entité considérée ;
- vérifier la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des créances rattachées aux participations et/ou des avances de trésorerie en compte-courant, dans les cas où la filiale présente des capitaux propres retraités négatifs et qu'un risque de non-recouvrement est avéré ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note susvisée de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié

Le chiffre d'affaires de la société est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction de sous-ensembles avioniques, pouvant intégrer des considérations variables, des activités de développement, dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de la prestation de services. La reconnaissance du chiffre d'affaires associée à ces contrats est complexe en raison de la diversité des activités et de la variété des typologies de contrats, différentes selon les donneurs d'ordre.

La société effectue une analyse de chaque nouveau contrat dans son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter, et reconnaît le chiffre d'affaires correspondant comme indiqué dans la note 1.11. « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le chiffre d'affaires de la société nécessite une part importante de jugement.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité, avec les normes comptables applicables, des méthodes comptables présentées dans la note 1.11. « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels ;
- prendre connaissance des procédures et des contrôles mis en place par la société concernant l'analyse des contrats et la détermination du chiffre d'affaires ;

- tester, pour une sélection de transactions individuelles, la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires au regard des documents justificatifs disponibles et des normes comptables applicables ;
- examiner les impacts éventuels des événements post-clôture sur la détermination du chiffre d'affaires non facturé au 31 décembre 2025 ;
- effectuer un examen critique des éléments estimatifs inclus dans le chiffre d'affaires de l'exercice afin d'apprécier la cohérence de ces éléments.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LATECOERE par votre assemblée générale du 25 juin 1993 pour le cabinet KPMG S.A. et du 26 juillet 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 32^{ème} année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Labège, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien Lasou
Associé

KPMG S.A.



Pierre Subreville
Associé

5.8. COMPTES ANNUELS 2025

5.8.1. BILAN

En milliers d'euros

	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Frais d'établissement	9 011	9 011	0	0
Immobilisations incorporelles	44 013	41 835	2 178	1 202
Fonds commercial	500	500	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	32 290	32 290	0	166
Autres immobilisations incorporelles	7 813	7 813	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 410	1 232	2 178	1 035
Immobilisations corporelles	66 540	52 811	13 729	14 854
Constructions	1 143	468	675	703
Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 949	47 984	8 965	12 472
Autres immobilisations corporelles	4 155	4 072	83	12
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 294	287	4 007	1 667
Immobilisations financières ⁽¹⁾	387 354	106 949	280 405	265 291
Participations	295 370	92 551	202 819	196 168
Créances rattachées à des participations	89 073	14 399	74 674	66 205
Autres titres immobilisés	75	0	75	75
Autres immobilisations financières	2 837	0	2 837	2 843
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	497 908	201 596	296 312	281 347
Stocks et en-cours	92 527	64 540	27 987	29 577
Matières premières et autres approvisionnements	15 437	6 612	8 825	8 193
En-cours de production	55 667	49 189	6 478	6 477
Produits finis	20 519	8 740	11 779	10 730
Avances et acomptes versés sur commandes	904	0	904	4 176
Créances ⁽²⁾	172 937	3 950	168 986	218 001
Créances clients et comptes rattachés	129 433	3 950	125 482	150 852
Autres créances	42 099	0	42 099	66 230
Charges constatées d'avance	1 406	0	1 406	919

5

En milliers d'euros

	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Valeurs mobilières de placement :	29 988	112	29 875	28 338
Actions propres	112	112	0	112
Instruments financiers à terme et jetons détenus	2 100	0	2 100	100
Disponibilités	27 775	0	27 775	28 125
TOTAL ACTIF CIRCULANT	295 451	68 603	226 848	275 915
Ecarts de conversion et différences d'évaluation-Actif	11 168	0	11 168	3 231
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	813 538	279 209	534 329	560 493
(1) Dont à moins d'un an	8145		8145	7704
(2) Dont à moins d'un an	169 231		169 231	219476

En milliers d'euros

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital (dont versé : 127 231)	127 231	126 198
Primes d'émission, de fusion, d'apport	326 087	326 021
Réserves :	108 518	108 518
Réserve légale	1 722	1 722
Autres réserves	106 796	106 796
Report à nouveau	-374 062	-285 301
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-15 170	-88 761
Provisions réglementées	4 556	5 359
Total des Capitaux propres	177 161	192 033
Avances conditionnées	15 698	15 980
Total autres Fonds propres	192 858	208 013
Provisions pour risques	19 350	11 511
Provisions pour charges	25 918	28 215
Total des provisions	45 267	39 726
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	94 988	104 530
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 989	3 608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 525	142 069
Dettes fiscales et sociales	21 342	28 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	284	2 017
Autres dettes	49 799	21 076
Produits constatés d'avance	8 377	9 181
Total dettes ⁽¹⁾	290 303	310 632
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	5 900	2 123
TOTAL GENERAL DU PASSIF	534 329	560 493
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	195 493	201 103
(2) Dont emprunts participatifs		

5.8.2. COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits d'exploitation :		
Production vendue	569 191	488 574
Montant net du Chiffre d'affaires	569 191	488 574
Production stockée	-5 058	4 939
Production immobilisée	2 125	1 235
Subventions	1 300	2 130
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	27 093	12 914
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 436	0
Autres produits	18 754	7 724
Total des Produits d'exploitation	615 841	517 515
Charges d'exploitation :		
Achats matières premières et autres approvisionnements	138 050	116 409
Variation stocks	- 2 146	- 3 616
Autres achats et charges externes (1)	393 265	372 645
Impôts et taxes et versements assimilés	3 564	3 073
Salaires	47 850	44 756
Cotisations sociales	18 682	20 528
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 379	2 921
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 379	10 393
Dotations aux provisions	16 728	11 262
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2 403	0
Autres charges	9 236	6 041

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Total des Charges d'exploitation	634 390	584 411
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 18 550	- 66 897
Produits financiers :		
De participations (2)	7 035	31 047
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	622	994
Reprises sur dépréciations et provisions	12 767	2 461
Différences positives de change	37	1 382
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	5	0
Total des Produits financiers	20 466	35 883
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 091	55 370
Intérêts et charges assimilées (3)	9 916	14 716
Différences négatives de change	1 845	- 611
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	1
Total des Charges financières	20 852	69 476
RESULTAT FINANCIER	- 387	- 33 593
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 18 936	- 100 490
Produits exceptionnels	3 614	16 583
Produits exceptionnels	3 614	16 583
Charges exceptionnelles	811	5 456
Charges exceptionnelles	811	5 456
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 803	11 128
Impôts sur les bénéfices	- 964	- 601
TOTAL DES PRODUITS	639 921	569 981
TOTAL DES CHARGES	655 091	658 742
BENEFICE OU PERTE	- 15 170	- 88 761

(1) L'ensemble des comptes 60 à 62 du plan comptable (hors stocks de matières)

(2) 5 097 K€ d'intérêts de prêts accordés à des filiales, et 1 938 K€ d'intérêts de comptes courants de filiales

(3) Dont 3 469 K€ d'intérêts de comptes courants de filiales, 2 898 K€ d'escomptes accordés, 3 359 K€ d'intérêts d'emprunt PGE, et 188 K€ d'intérêts financiers sur affacturage.

5.8.3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice concerné couvre une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les états financiers sont présentés en K euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

NOTE 1 | FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. IMPACT DU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET INFLATIONNISTE SUR LA SITUATION FINANCIERE

L'exercice 2025 a été une année difficile pour la chaîne d'approvisionnement de l'industrie aéronautique en général, et pour Latecoere en particulier. Ces défis se poursuivront en 2026, avec des pressions inflationnistes et des défis propres à l'environnement contraint de la chaîne d'approvisionnement aéronautique. La croissance des volumes des avions sur les sous-segments de marché de l'aviation commerciale, des jets d'affaires et de la défense continue d'améliorer le chiffre d'affaires global.

Mais la montée des cadences de l'activité entraîne des défis et des pressions sur les coûts au sein de l'ensemble de l'industrie. Le Groupe anticipe un environnement toujours marqué par des pressions inflationnistes et des tensions dans la chaîne d'approvisionnement aéronautique. Néanmoins, l'augmentation des volumes dans les segments commercial, aviation d'affaires et défense devrait soutenir la croissance du chiffre d'affaires. Le groupe Latecoere prévoit notamment :

- Une croissance des volumes sur la majorité des programmes majeurs ;
- Un effet année pleine des initiatives opérationnelles et commerciales lancées en 2024 et 2025 ;
- Une inflation des coûts matériaux et main-d'œuvre, en grande partie compensée par de nouvelles négociations commerciales,
- la maîtrise des coûts indirects malgré la montée en cadence, les économies générées par les programmes de création de valeur ;
- Une amélioration de l'EBITDA portée par ces initiatives, un apaisement progressif de la chaîne d'approvisionnement et la hausse d'activité sur les segments commercial, aviation d'affaires et défense ;
- Une amélioration du cash-flow libre opérationnel, partiellement compensée par les coûts de restructuration, l'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la croissance des ventes et les investissements stratégiques.

1.2. STRUCTURATION FINANCIERE DU GROUPE

Poursuite du financement des stocks : En 2025 se sont poursuivis des transferts de propriété de stocks entre Latecoere et Latelec d'une part, et LATFI1 de l'autre. Ce dispositif de financement a été complété cette année par la création de la société LATFI2, société de droit Belge, à laquelle la société TAC cède ses stocks. La société LATFI2, filiale de LATFI1,

opère dans les mêmes conditions que LATFI1 : les sociétés LATFI1 et LATFI2 sont propriétaires des stocks vendus, et ces stocks servent de contre garantie à l'émission d'obligations. Cette dette obligataire a été portée à un total de 20 M€ à fin 2025.

Les stocks concernés sont la matière première, les pièces élémentaires et composants et les encours de fabrication.

A noter par ailleurs que la société Latecoere SA assure la sécurisation des moyens de financement des sociétés du groupe :

- soit par recours à une centralisation de la trésorerie permettant de mutualiser les soldes bancaires des entités adhérentes ;
- soit par l'établissement de prêts intra-groupe portant intérêts pour les besoins de trésorerie à échéance plus lointaine.

1.3. CONTINUITE EXPLOITATION

La direction de Latecoere a évalué la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins douze mois à compter de la date de publication des présents états financiers. Cette évaluation prend en compte la situation financière actuelle, la performance opérationnelle ainsi que les plans d'actions mis en place par la direction afin de faire face aux risques identifiés.

Le Groupe a enregistré des pertes récurrentes au cours de plusieurs exercices et présente un besoin en fonds de roulement négatif, lié à l'intensification de ses activités commerciales. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été négatifs par le passé et le Groupe a dû relever les défis liés à l'augmentation de la demande clients dans un contexte de perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de répondre à ces enjeux, la direction a mis en œuvre, et continue de déployer, un ensemble de mesures comprenant notamment des initiatives de réduction des coûts, la recherche de nouvelles sources de revenus, la mobilisation de financements ainsi que la renégociation des conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients. En 2025, le Groupe est revenu à une meilleure rentabilité et a généré des flux de trésorerie opérationnels positifs.

Les principaux facteurs pris en compte dans l'évaluation de la continuité d'exploitation de Latecoere S.A. sont les suivants :

- **Performance financière**, incluant la performance financière actuelle, le budget 2026 approuvé par le Conseil d'administration en février 2026 et le plan à moyen terme :
 - Les hypothèses de prix de vente reposent sur les contrats en vigueur et intègrent les effets attendus des renégociations tarifaires pour 2026 et 2027 ;

- Les hypothèses clés relatives à la montée en cadence des productions sont cohérentes avec les carnets de commandes des avionneurs, le consensus de marché, et ont été partagées avec les principaux clients pour lesquels le Groupe Latecoere est un fournisseur exclusif ou critique ;
- Le taux d'EBITDA prévu pour 2026 et 2027 se situe dans la fourchette observée pour un panel de sociétés comparables du secteur aéronautique.
- **Analyse des flux de trésorerie**, incluant la position de trésorerie actuelle, les prévisions à court terme basées sur un cash-flow glissant sur 13 semaines et les prévisions mensuelles jusqu'à fin 2027 ;
- **Performance opérationnelle**, incluant la capacité à augmenter les cadences de production et l'activité commerciale observée jusqu'à mars 2026 ;
- **Échéances de la dette et covenants**, susceptibles de déclencher des demandes de remboursement anticipé par les prêteurs, incluant un covenant de trésorerie minimale de 20 millions d'euros (testé trimestriellement), et un covenant de levier de niveau 2 (défini comme un ratio EBITDA LTM / dette nette inférieur à 4,5x au 30 juin 2026, 3,75x au 31 décembre 2026 et 3,0x au 30 juin 2027) ;
- **Conditions de marché**, caractérisées par une dynamique sectorielle positive et une augmentation significative des volumes mis en service résultant des objectifs de montée en cadence des ventes des OEM et du secteur en 2026 et 2027.

Des risques opérationnels significatifs subsistent, notamment l'incertitude quant à la vitesse de montée en cadence, les variations possibles dans les livraisons clients (arrêts ou reprises), les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées aux retards fournisseurs ou à leur capacité à livrer les produits, ainsi que le risque de ne pas obtenir la répercussion complète de l'inflation dans le cadre des négociations commerciales.

En particulier, le Groupe anticipe le respect du covenant de levier de niveau 2 au 30 juin 2026 avec une marge limitée, ce qui suppose la réalisation effective de la montée en cadence ciblée et la finalisation des négociations commerciales avec ses clients.

C'est sur cette base, et tout en maintenant un pilotage étroit des actions visant à renforcer la liquidité disponible du Groupe, que la direction a retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers.

1.4. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2025 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC 2014-03. Le Plan Comptable Général a été modifié conformément au règlement ANC 2022-06, en vigueur pour l'exercice clos. De plus, la Société peut appliquer, pour le traitement comptable de certaines opérations spécifiques les recommandations du plan comptable professionnel de l'industrie aéronautique et spatiale, telles que la gestion des contrats à long terme, les provisions pour risques industriels, et la comptabilisation de certaines subventions.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

À compter de l'exercice 2025, la Société applique le règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan comptable général, relatif notamment à la modernisation de la présentation des états financiers et à la redéfinition du résultat exceptionnel.

Ce règlement introduit une nouvelle approche conceptuelle du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. En conséquence, les opérations relevant de l'activité normale et courante de la Société, auparavant présentées en résultat exceptionnel, sont désormais reclassées en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur nature. Par ailleurs, le règlement supprime la technique des transferts de charges ainsi que les rubriques associées dans le compte de résultat, et actualise la nomenclature et la présentation des états financiers afin d'en améliorer la lisibilité et la comparabilité.

Ces dispositions étant d'application prospective, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité des informations financières, la présentation des données comparatives a été adaptée pour refléter les principaux reclassements induits par cette réforme.

Les principaux impacts sur la présentation des comptes concernent :

- le reclassement en résultat courant de certains produits et charges antérieurement présentés en résultat exceptionnel (notamment les opérations liées à l'activité normale telles que cessions d'actifs, pénalités ou indemnités, diverses provisions) ;
- la suppression des postes relatifs aux transferts de charges dans le compte de résultat ;
- l'adaptation des agrégats intermédiaires afin de refléter la nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Ces changements de présentation sont sans impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres de l'exercice 2024.

Un tableau de passage entre la présentation antérieure et la nouvelle présentation est présenté ci-après afin de permettre une lecture homogène des états financiers :

INCIDENCE DU CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'EXERCICE 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

- Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste "Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles" pour 2 436 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste "Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées" pour 2 403 K€. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations étaient enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cessions figurent en "Produits de cessions d'actifs" pour 7 980 k€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en "Valeur d'actif des immobilisations cédées" pour 2 025 k€
- Au 31 décembre 2025, les "Amendes et pénalités" n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation au poste "Autres charges", pour un montant de 1 890 k€. Au 31 décembre 2024, elles figuraient en "Charges exceptionnelles", pour un montant de -484K€
- Au 31 décembre 2025, la provision GEPP est comptabilisée dans le résultat exploitation et figure au poste "Dotations aux provisions" pour un montant de 1 197K€, et les reprises de provisions respectives du PSE 25k€, litiges salariaux 13K€, courbe apprentissage 442 K€ et reprise impairment sur immos pour un montant de 1 107 k€ figurent au poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions. Au 31 décembre 2024, les postes "Reprises exceptionnelles" et "Dotations exceptionnelles" figuraient au résultat exceptionnel, pour une valeur nette positive de 5 507 €. Elles étaient composées d'une dotation pour provision antipollution s'élevant à 1 603 K€, d'une reprise de provision courbe d'apprentissage de 6 018 K€, et d'autres reprises sur provisions pour un montant de 642 k€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le reclassement d'opérations, qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges", vers d'autres postes de charges ou de produits. Au 31 décembre 2024, "les transferts de charges" inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 4 015 K€ et correspondent à des indemnités d'assurance. Au 31 décembre 2025, les indemnités d'assurance sont désormais inscrites en produit exploitation, au poste "autres produits" pour 8 396 K€.

TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA PRÉSENTATION 2024 PUBLIÉE ET LA PRÉSENTATION SELON ANC 2022-06 :

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative entre les lignes du bilan et du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers ;

- Les frais d'établissement ne sont plus reportés dans le total des immobilisations incorporelles ;
- Les immobilisations corporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- La ligne "Charges constatées d'avance" est ventilée entre la rubrique des "Créances", et celle des "Valeurs mobilières de placement" ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés soit dans le poste "Autres produits" (Pour les indemnités d'assurance), soit en diminution du compte de charges concerné (Pour les Charges de personnel) ;
- Les charges et les produits exceptionnels sont regroupés dans les "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles" du compte de résultat.

En milliers d'euros	2024 publié	Reclassements ANC 2022-06	2024 retraité (pro forma)	Nature du reclassement
Résultat d'exploitation	- 66 897	11 496	- 55 401	Reclassement de produits/charges liés à l'activité courante
Résultat financier	- 33 593		- 33 593	
Résultat exceptionnel	11 128	- 11 496	- 368	Restriction du périmètre de l'exceptionnel
Impôt sur les sociétés	601		601	
RÉSULTAT NET	- 88 761	0	- 88 761	SANS IMPACT

DÉTAIL DES RECLASSEMENTS SIGNIFIATIFS :

En milliers d'euros	Présentation 2024 (ancien référentiel)	Nouvelle présentation ANC 2022-06	Impact (en milliers d'€)
Cessions d'actifs	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	5 955
Pénalités et amendes	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	484
Provisions litiges salariaux	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	143
Provisions PSE	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	499
Provisions courbe d'apprentissage	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	6 018
Provisions antipollution du site	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	- 1 603
TOTAL			11 496

SUPPRESSION DES TRANSFERTS DE CHARGES :

En milliers d'euros	Présentation 2024 (ancien référentiel)	Reclassements ANC 2022-06	2024 retraité
Chiffre d'affaires net	488 574		488 574
Production stockée	4 931		4 931
Production immobilisée	1 235		1 235
Subventions d'exploitation	2 130		2 130
Reprises d'amortissements et de provisions	8 899		8 899
Transferts de charges ⁽¹⁾	4 015	- 4 015	0
Autres produits	7 724	4 015	11 739
PRODUITS D'EXPLOITATION	517 508	0	517 508

(1) Indemnités relatives à des remboursements d'assurance suite à des sinistres intervenus dans les années précédentes

1.5. HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

La société formule des hypothèses et établit régulièrement sur ces bases des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme

raisonnables au vu des circonstances ; elles intègrent les hypothèses et conditions présentées dans la note 1.4 « Continuité d'exploitation » et sont établies en fonction des informations disponibles à la date de préparation des états financiers. La direction revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur son expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les jugements exercés par la Direction, ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période, concernent principalement la valeur recouvrable des actifs d'exploitation, et les immobilisations financières.

Au 31 décembre 2025, les estimations et hypothèses retenues dans les comptes annuels ont été déterminées à partir des éléments en possession de la société à la date d'arrêté des comptes notamment concernant les informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique et compte tenu des négociations commerciales en cours.

1.6. RISQUES INDUITS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les jugements et estimations utilisés par la société pour élaborer les états financiers prennent en compte l'évaluation actuelle des risques induits par le changement climatique, qu'ils soient physiques, réglementaires, ou liés aux attentes des clients. A ce jour, la société n'a pas identifié de risque significatif en lien avec le climat dont les conséquences financières seraient susceptibles d'entraîner un impact sur ses comptes. Pour évaluer ces enjeux, Latecoere a mené une analyse des risques et

opportunités en 2023, en collaboration avec le cabinet spécialisé ECODEV. Ce travail exhaustif a impliqué un groupe de travail composé de divers responsables de l'entreprise, y compris des équipes HSE, des managers industriels, des responsables des ventes et des programmes, ainsi que des responsables R&T et juridiques. Une première analyse des risques et des opportunités face au changement climatique a été menée avec des consultants spécialisés (ECODEV) et partagée avec le Comité Exécutif.

Ces risques intègrent des risques de transition (politique, juridique, technologique, transition du marché, réputation liée à la transition) et des risques climatiques (extrêmes et chroniques). Latecoere a également évalué l'exposition de ses actifs et activités commerciales aux aléas climatiques identifiés, en utilisant les recommandations de reporting TCFD. Consciente des enjeux environnementaux, Latecoere a formalisé une politique de développement durable dans la continuité de

la définition de sa raison d'être "Servir le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable". L'enjeu est de permettre à Latecoere de préciser la capacité d'ajustement de sa stratégie et son modèle d'entreprise au changement climatique à court, moyen et long terme. Des objectifs d'émissions de CO2 ont été calculés pour le Groupe. Le détail de ces points sont présentés dans la partie 4.2.1. Changement climatique (E1) de ce document de référence.

1.7. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Composées essentiellement de logiciels informatiques, elles sont inscrites à leur coût d’acquisition (prix d’achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d’immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La différence entre l’amortissement économique, fondé sur la durée d’utilité, et l’amortissement calculé sur la base de la durée fiscale est constatée en amortissement dérogatoire. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d’usage.

1.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition (incluant le prix d’achat, les taxes payées non récupérables et les frais directs d’achat), ou à leur valeur de production.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l’exercice au cours duquel elles sont encourues si elles maintiennent le niveau de performance de l’actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l’immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le cas échéant, le coût total d’un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) s’il s’est avéré que les durées d’utilité sont différentes. De ce fait chaque élément d’actif est amorti sur une durée distincte. La société Latecoere a défini des familles de biens pouvant faire l’objet d’une décomposition et les durées d’utilité des composants ainsi déterminés.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par la société Latecoere n’ont pas vocation à être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n’a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d’amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l’actif.

Par ailleurs, la société Latecoere n’a pas retenu l’option de pouvoir intégrer, dans le coût de constitution d’un actif immobilisé, les frais financiers liés à un financement spécifique mis en place à cet effet.

L’ensemble des amortissements associés aux familles et aux sous-familles est repris ci-après.

Famille	Durée d’amortissement
Construction	15-40 ans
Installations générales	10-20 ans
Installations techniques	6 2/3-20 ans
Outillages	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Matériels informatiques	3-5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	6 2/3 ans
Mobilier	10 ans

D’une façon générale, la société Latecoere a opté pour l’utilisation du mode d’amortissement linéaire pour l’ensemble de ses biens. Toutefois, lorsque la nature et la spécificité du bien le permettra, le mode d’amortissement dégressif pourra être retenu.

Dépréciation des actifs

- S’il existe un indice de perte de valeur, les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles de la société font l’objet d’un test de dépréciation. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l’actif concerné à sa valeur d’inventaire (montant le plus élevé entre sa valeur d’utilité et sa valeur vénale). Lorsque la valeur d’inventaire de l’immobilisation présentant un indice de perte de valeur est déterminable, l’immobilisation est testée à son niveau. Dans le cas inverse, c’est la valeur du groupe d’actifs auquel appartient l’immobilisation qui est testée. Se référer à la note 3 pour le sous-total de la valeur nette des immobilisations.
- Pour déterminer la valeur d’utilité, la société utilise :
- les prévisions de flux de trésorerie (après impôt sur les sociétés) établies à partir d’un business plan approuvé par la Direction et basées sur des hypothèses qui retiennent l’actif dans son état actuel et représentent la meilleure estimation des conditions économiques qui existeront pendant la durée d’utilité de l’actif restant à courir ;
 - le taux d’actualisation après impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l’argent et des risques spécifiques à l’actif. Le taux d’actualisation ne reflète pas les risques dont il a été tenu compte lors de l’estimation des flux de trésorerie futurs.

- Pour déterminer la valeur vénale, et lorsque des valeurs de marché sont observables, la société s’appuie sur des rapports de valorisation d’experts.
- Une dépréciation est constatée pour chaque actif à chaque fois que la valeur comptable d’un actif est supérieure à sa valeur d’inventaire.
- Lorsque la perte de valeur constatée concerne un groupe d’actifs, celle-ci est affectée en priorité sur le fonds commercial puis au prorata de la valeur nette comptable des autres actifs immobilisés sans ramener leur valeur à un montant inférieur à leur valeur vénale.
- La valeur comptable d’un actif, augmentée en raison de la reprise d’une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n’avait été comptabilisée.
- Au 31/12/2025, il n’a pas été identifié :
- 1/ d’indice de perte de valeur nécessitant d’établir un test de dépréciation ;
 - 2/ de conditions ou éléments de contexte nouveaux qui remettraient en cause les dépréciations.

1.9. TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et créances rattachées aux participations

La valeur brute des titres de participation est constituée de leur prix d'acquisition ou de souscription et des frais d'acquisition.

Dépréciations des titres de participation et des créances rattachées à des participations

A la clôture de l'exercice, une analyse a été menée afin de déterminer les éventuelles pertes de valeur à comptabiliser sur les titres et créances rattachées à des participations. Pour cela, la valeur nette comptable des titres de participation a été comparée à :

- la quote-part de capitaux propres pour les filiales hors Latelec, Avcorp et TAC ;
- la valeur d'entreprise (déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés) diminuée de la dette financière nette, pour les filiales Latelec, Avcorp et TAC.
- Dans le cas où la valeur définie précédemment est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une dépréciation a été constituée sur les titres de participation, en élargissant au besoin la dépréciation aux créances rattachées à des participations et avances en comptes courants quand un risque de non-remboursement de ces sommes est avéré.

Des reprises de provisions ont été comptabilisées en résultat financier au cours de l'exercice pour un montant de 11,8 M€, dont 6,7 M€ portant sur des titres de participations, et 5,2 M€ portant sur des créances rattachées à des participations (se référer à la note 4).

En ce qui concerne Latelec, Avcorp et TAC, les tests de dépréciation ont mis en évidence des valeurs d'utilité en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, Latecoere a choisi de ne pas procéder à la reprise des dépréciations précédemment constatées sur Avcorp et Latelec afin de se laisser une période d'observation complémentaire pour confirmer les prévisions de flux de trésorerie de ces filiales.

Autres Immobilisations financières

Leur valeur brute est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Elles correspondent principalement aux dépôts de garantie et avances financières.

1.10. STOCKS ET EN-COURS

Matières premières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La valorisation se fait au prix moyen pondéré. Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les matières premières et équipements pour lesquels aucune utilisation n'est prévue à court terme.

Travaux en-cours hors contrat de construction

La valeur brute des travaux en-cours est évaluée suivant la méthode du coût de revient complet à l'exclusion des frais hors production (frais financiers, frais de commercialisation, devis sans suite, frais administratifs...). Des dépréciations sont constituées sur les travaux en-cours lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Lorsque le revenu attendu d'un programme ne suffit pas à couvrir les coûts directs et indirects de production, une dépréciation des stocks d'encours et de produits finis est constatée à la clôture de l'exercice afin de porter leurs valeurs nettes comptables à leur valeur de réalisation estimée.

Par ailleurs, il existe un contrat de financement du stock avec LATFI1 (Se référer à la note 1 : 1.2).

1.11. RECONNAISSANCE DU REVENU

Le revenu est reconnu par stream, tel que décrit ci-dessous, et à partir du moment où il est certain dans son principe et son montant et qu'il est acquis à l'exercice.

- pour les contrats de type design & build, le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires des éléments produits en série, est comptabilisé à la livraison. Les phases de Design / Développement répondent quant à elles aux caractéristiques de contrats long terme, le revenu correspondant est donc reconnu à l'avancement par les coûts, avec un rapport entre le coût des travaux exécutés et le coût total estimé.
- pour les autres types de contrats (hors prestations), le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert du contrôle du bien, généralement à la date de livraison de celui-ci.
- pour les contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis. La méthode de mesure de l'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

1.12. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. À la clôture de chaque exercice, les risques de non-recouvrement sont pris en compte et ces créances font l'objet d'une dépréciation le cas échéant. Le montant des créances cédées au factor vient en diminution du poste créances au 31/12/2025 et au 31/12/2024 (Se référer à la note 16 : 16.6).

1.13. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur valeur brute est formée par leur coût historique d'achat, hors frais et accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée.

1.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont établies suivant les dispositions prévues par l'article 322-1 du PCG. Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

1.15. DETTES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont intégralement comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les dettes sont classées dans l'état des échéanciers (voir note 7) en fonction de la durée restant à courir à la date de clôture, jusqu'à leur terme, en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et à cinq ans au plus, et celles à plus de cinq ans.

Les emprunts bancaires de la société sont assortis de clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect d'objectifs définis (voir note 16.7).

1.16. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent exclusivement les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires sont constitués par la différence entre l'amortissement linéaire inscrit en résultat d'exploitation et l'amortissement dégressif autorisé par la législation fiscale en vigueur.

1.17. ENREGISTREMENT DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours de conversion des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours de clôture du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions.

Les gains et pertes de change relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. Ceux relatifs à des éléments financiers sont enregistrés en résultat financier.

Couverture du risque de change

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les valeurs de marché des instruments financiers sur des opérations qualifiées en comptabilité de couverture dites « opérations de couverture » ne sont pas inscrites au bilan de la société mais inscrites en engagements hors bilan (note 16).

Les gains et pertes latentes ne sont pas inscrits en résultat. En revanche, les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont constatés en résultat symétriquement à l'élément couvert.

Dans la plupart des cas, la société couvre son flux de facturation en USD. Ainsi le résultat de ces couvertures est enregistré en chiffre d'affaires.

OPÉRATIONS SPÉCULATIVES

Les valeurs de marché des instruments financiers sur des opérations non qualifiées en comptabilité de couverture dites « opérations spéculatives » sont inscrites au bilan de la société.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision financière et les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont enregistrés en résultat financier.

Il n'y a pas d'opérations dites spéculatives au bilan de la société au 31/12/2025.

1.18. MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements médailles du travail comptabilisés au 31 décembre 2025 ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.23 (partie comptes consolidés).

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.61 % (contre 3.38 % en 2024), selon une courbe de taux d'actualisation différent pour chaque maturité, conformément aux dispositions de la norme et aux pratiques de marché. Pour cette évaluation, la société a retenu la courbe « AA RATING EUR REPS CREDIT du 16/12/2025.
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2022-2024 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge ;
- progression des salaires de 2 % pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long-terme.

1.19. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Depuis l'exercice fiscal 2009, la société Latecoere s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés Latecoere, Latelec, Latecoere Développement, LATFI 1.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale, et versent les sommes correspondantes à la société Latecoere, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

1.20. DÉFINITION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le règlement ANC 2022-06 introduit une nouvelle définition du **résultat exceptionnel**, applicable pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2025 : seules sont dorénavant comptabilisées en résultat exceptionnel les opérations liées à un **événement majeur et inhabituel**, ou certaines écritures d'origine fiscale ou de corrections d'erreur. Par voie de conséquence, une modification de l'allocation de certaines opérations a été opérée dans les comptes de la société entre résultat courant et résultat exceptionnel.

NOTE 2 | IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	31 déc. 2025
Fonds de commerce	500	0	0	500
Logiciels	31 761	529	0	32 290
Autres immobilisations incorporelles	9 813	0	2 000	7 813
Immobilisations incorporelles en cours	2 268	1 671	529	3 410
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 342	2 200	2 529	44 013
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 143	0	0	1 143
Installations techniques, matériels outillages industriels	58 449	352	1 851	56 949
Installations générales	1 113	155	77	1 191
Matériel de transport	89	0	0	89
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 761	115	1	2 875
Immobilisations corporelles en cours	1 945	2 365	24	4 286
Avances et acomptes	1 117	19	1 128	8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 616	3 005	3 081	66 541
Autres participations	295 370	0	0	295 370
Créances rattachées à des participations	85 039	16 203	12 169	89 073
Autres titres immobilisés	75	0	0	75
Autres immobilisations financières	2 956	345	464	2 836
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	383 439	16 548	12 633	387 354
TOTAL DES IMMOBILISATIONS BRUTES	494 398	21 753	18 243	497 908

5

NOTE 3 | AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	31 déc. 2025
Fonds de commerce	500	0	0	500
Logiciels	25 645	695	0	26 340
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 145	695	0	26 840
Constructions	435	29	0	464
Installations techniques, matériels outillages industriels	42 883	3 486	1 479	44 890
Installations générales	111	45	48	108
Matériel de transport	89	0	0	89
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 439	124	1	1 563
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 957	3 684	1 527	47 114
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	71 102	4 379	1 527	73 954

Amortissements dérogatoires				
En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	695	0	631	1 369
Constructions	29	0		
Installations techniques, matériels Outillages industriels	3 486	0	180	245
Installations générales	45	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	124	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 684	0	180	245
TOTAL VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE	4 379	0	811	1 614

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	31 déc. 2025
Fonds de commerce	0	0	0	0
Logiciels	5 950	0	0	5 950
Autres immobilisations incorporelles	9 813	0	2 000	7 813
Immobilisations incorporelles en cours	1 232	0	0	1 232
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 996	0	2 000	14 996
Constructions	4	0	0	4
Installations techniques, matériels outillages industriels	3 094	0	0	3 094
Installations générales	1 012	0	0	1 012
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 300	0	0	1 300
Immobilisations corporelles en cours	287	0	0	287
Avances et acomptes	1 107	0	1 107	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 804	0	1 107	5 697
TOTAL DES DEPRECIATIONS	23 800	0	3 107	20 692

En milliers d'euros	Montant brut déc. 2025	Amort.	Déprec.	Montant net 2025
Valeur comptable nette des immobilisations incorporelles / corporelles	119 564	82 965	20 692	15 907

Au 31.12.2025, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les actifs de la société Latecoere SA. Par ailleurs, il n'a pas été identifié d'indice montrant que les pertes de valeur historiquement comptabilisées seraient susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été mené sur les actifs corporels ou incorporels de la société, et aucune dotation ou reprise de dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025. Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée, la dépréciation historique étant basée sur les valeurs de marché pour chaque type d'actifs et déterminée sur la base de données observables, soutenues le cas échéant par des rapports d'évaluation d'experts.

NOTE 4 | PROVISIONS

	Diminutions : reprises de l'exercice					
En milliers d'euros	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	Utilisées	Non-utilisées	31 déc. 2025
Amortissements dérogatoires	5 359	811	1 614	0	0	4 556
Provisions réglementées	5 359	811	1 614	0	0	4 556
Provisions pour pertes de change	3 231	11 168	3 231	3 231	0	11 168
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Autres provisions risques et charges	36 496	14 651	17 047	1 231	15 817	34 099
Provisions pour risques et charges	39 726	25 819	20 278	4 461	15 817	45 267
Provisions dépréciation immobilisations (Incorporelles et Corporelles)	23 800	0	3 107	1 107	2 000	20 692
Provisions dépréciation immobilisations financières	118 036	0	11 087	0	11 087	106 949
Provisions dépréciation stocks et en-cours	69 134	1 913	6 507	6 507	0	64 540
Provisions dépréciation comptes clients	3 600	466	116	0	116	3 950
Provisions dépréciation comptes courants filiales	766	0	766	0	766	0
Autres prov pour dépréciation	112	0	0	0	0	112
Provisions pour dépréciation	215 448	2 379	21 583	7 614	13 969	196 245
TOTAL PROVISIONS	260 533	29 010	43 475	12 075	29 786	246 068

En milliers d'euros	Dotations	Reprises
Exploitations	19 107	27 093
Financières	9 091	12 767
Exceptionnelles	811	3 614
TOTAL	29 010	43 475

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet d'une reprise de 3 107K€ au cours de l'exercice, dont 2 000 K€ de reprise de provision Earn-out, et une reprise de provision sur avance et acompte sur immobilisations en cours pour 1 107 K€.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Au 31 décembre 2025, le poste "Autres provisions pour risques et charges" correspond principalement à des provisions pour litiges commerciaux, à des provisions pour dépollution, pour médailles de travail et pour retour à meilleure fortune (7 200 K€).

Les dotations de l'année, pour un montant de 14 651 K€, s'expliquent principalement par de nouveaux litiges commerciaux pour 13 454 K€, et pour restructuration d'un montant de 1 197 K€.

Les reprises de l'année, pour un total de 17 047 K€, s'expliquent principalement par la reprise de provisions sur litiges commerciaux pour 16 874 K€, dont 15 817 K€ non utilisés, résultats obtenus grâce à des négociations commerciales.

Au 31 décembre 2025, le poste "Provisions pour pertes de change" comprend un montant de dotations de 11 168 K€ (dont 2 077 K€ portent sur les créances commerciales, 8 484 K€ sur les prêts accordés aux filiales, et 606 K€ sur les comptes courants des filiales).

DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS :

Les créances clients ont fait l'objet d'une dépréciation au cours de l'exercice à hauteur de 466 K€, et d'une reprise pour un montant de 116 K€ (composée de clients douteux échus depuis plus de 5 ans).

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES:

La provision pour dépréciation des immobilisations financières s'élève en 2025 à 106 949 K€, contre 118 036 K€ en 2024.

La variation de 11 087 K€ correspond à une reprise de provision sur les titres de participations à hauteur de 6 651 K€ portant sur les titres de Latecoere Mexico, et d'une reprise de provision sur les créances rattachées à des participation 4 436 K€, dont :

- 2 141 K€ concernant des créances détenues sur Latecoere Bulgaria,
- 1 833 K€ concernant des créances détenues sur Latecoere IS US
- et 462 K€ concernant des créances détenues sur Latecoere India

Au 31 décembre 2025, les dépréciations des immobilisations financières se présentaient comme suit :

- Dépréciation des titres de participation pour un total de 92 550 K€, dont :
 - Latelec pour 59 700 K€
 - Avcorp pour 31 856 K€
 - Latecoere Bulgaria pour 100 K€
 - Latecoere IS US pour 541 K€
 - et Latecoere India pour 353 K€.
- Dépréciations de prêts accordés aux filiales pour un total de 14 399 K€ :
 - Avcorp pour 3 400 K€
 - Latecoere Bulgaria pour 6 310 K€
 - Latecoere IS US pour 4 168 K€
 - et Latecoere India pour 521 K€.

NOTE 5 | DÉPRÉCIATION DES COMPTES COURANTS

L'analyse des comptes courants a été menée conjointement à l'analyse menée sur les dépréciations des titres et créances rattachées à des participations (se reporter au point 1.9 de la partie 5.8 pour le détail de la méthodologie appliquée).

NOTE 6 | STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut au 31 déc. 2025	Montant brut au 31 déc. 2024
Matières premières	15 437	13 351
En-cours de production de biens et services	55 667	61 912
-Dont courbe d'apprentissage	43 242	49 238
-Dont NRC	1 827	2 523
Produits intermédiaires et finis	20 519	19 272
STOCKS ET EN COURS	91 623	94 535
Montant de stocks et en cours bruts portés par LATFI1 au 31 décembre 2025 : 36 109 K€		
Montant de stocks et en cours bruts portés par LATFI1 au 31 décembre 2024 : 38 993 K€		

<i>En milliers d'euros</i>	Dépréciations au 31 déc. 2025	Dépréciations au 31 déc. 2024
Matières premières	6 612	5 158
En-cours de production de biens et services	49 189	55 435
-Dont courbe d'apprentissage	43 242	49 238
-Dont NRC	1 804	2 315
Produits intermédiaires et finis	8 740	8 541
STOCKS ET EN COURS	64 540	69 134

NOTE 7 | ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations ⁽³⁾	89 073	7 987	81 086
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 837	158	2 678
Clients douteux ou litigieux	33	33	0
Autres créances clients	129 400	129 400	0
Personnel et comptes rattachés	15	15	0
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	17	17	0
Etat et autres collectivités	10 776	7 071	3 706
Groupe et associés	26 934	26 934	0
Débiteurs divers	4 357	4 357	0
Charges constatées d'avance	1 406	1 406	0
TOTAL ETAT DES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	264 846	177 376	87 470
Prêts en cours d'exercice rattachés à des participations ⁽¹⁾	11 086		
Remboursements en cours d'exercice sur prêts rattachés à des participations ⁽²⁾	2 441		

(1) Prêt Avcorp 11 086 K€ (12 000 K\$)

(2) Dont remboursement des prêts Latecoere Bulgaria pour 2 100 K€ et Latecoere India pour 341 K€.

(3) L'horizon de remboursement de ces créances est déterminé sur la base des dispositions contractuelles convenues avec les filiales.

Les créances à plus d'un an relatives à la ligne « Etat et autres collectivités » correspondent à des crédits d'impôts (CIR notamment) pour un montant de 2 622 K€ et des subventions à recevoir pour 1 084 K€.

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Avances remboursables	15 698	678	4 520	10 500
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	26	26	0	0
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	77 804	0	77 804	0
Emprunts et dettes financières divers	17 158	4 255	8 511	4 392
Fournisseurs et comptes rattachés	113 525	113 525	0	0
Personnel et comptes rattachés	11 223	11 223	0	0
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	8 304	8 304	0	0
Etat : impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	344	344	0	0
Etat : autres impôts, taxes assimilées	1 472	1 472	0	0
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	284	284	0	0
Groupe et associés	40 443	40 443	0	0
Autres dettes	9 356	8 636	0	720
Produits constatés d'avance	8 377	6 983	455	939
TOTAL ETAT DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	304 012	196 170	91 290	16 552
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice ⁽¹⁾	7 196			

(1) Emprunts remboursés en 2025 correspondent aux PGE remboursés suite à la cession de la filiale Madès

NOTE 8 | EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Devise	Taux intérêt	Année d'échéance	31 déc. 2025	
				Valeur nominale €	Valeur comptable €
Emprunt PGE (Prêt Garanti par l'Etat)	EURO	Taux fixe	2027	77 804	77 804
Intérêts courus sur Emprunts - PGE				0	0
Comptes courants bancaires				26	26
Dépôts et cautionnements reçus	EURO			137	137
Emprunt remboursable (20 M\$)	USD		2026 à 2031	17 021	17 021
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				94 988	94 988

NOTE 9 | AVANCES REMBOURSABLES

Les avances remboursables sont essentiellement liées aux programmes A350 (8 816K€) et Embraer (6 882 K€). Les avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements sont liés aux livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance. Les conditions de remboursement sont fixées dans la convention signée avec l'organisme prêteur.

NOTE 10 | PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Factures à établir	14 271	22 840
Avoirs à recevoir	657	1 114
Intérêts courus à recevoir et divers	40	43
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	14 968	23 996
Intérêts courus sur emprunts	0	195
Fournisseurs factures non parvenues	43 154	31 641
Avoirs à établir	7 914	7 529
Charges fiscales et sociales à payer	16 333	17 142
Intérêts courus sur découvert	26	21
Autres	3 569	4 063
TOTAL DES CHARGES À PAYER	70 996	60 592

NOTE 11 | CAPITAUX PROPRES

11.1. COMPOSITION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Les actions de la société Latecoere sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « B ». Code ISIN : FR FR001400JY13

Le capital social s'élève à 127 231 430,54 € et se décompose comme suit :

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	12 619 804 726	0,01
Augmentation de capital 73 333 328 actions de préférence le 05 mai 2025	73 333 328	0,01
Augmentation de capital 5000 actions de préférence le 30 décembre 2025	5 000	0,01
Augmentation de capital 30 000 000 actions ordinaires le 30 décembre 2025	30 000 000	0,01
Actions composant le capital social en fin d'exercice	12 723 143 054	0,01
Capitaux propres au 31/12/23		280 749
Augmentation de capital		1 230
Primes		- 1 230
Résultat 2024		- 88 761
Distribution de dividendes 2024		0
Provisions réglementées		45
Capitaux propres au 31/12/24		192 033
Augmentation de capital		1 033
Primes		67
Résultat 2025		- 15 170
Distribution de dividendes 2025		0
Provisions réglementées		- 803
Capitaux propres au 31/12/25		177 161
Les frais d'augmentation de capital sont enregistrés en commissions bancaires et en charges financières, en fonction de leur nature.		

11.2. ACTIONS PROPRES

	31 déc. 2024		Acquisitions		Plus ou moins values de cessions		Cessions		31 déc. 2025	
	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros
Titres LATECOERE	618 194	5	13 795 761	183		5	13 782 434	184	631 521	9

NOTE 12 | CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
<i>En milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Activité civile	559 800	98%	475 666	97%
Activité militaire	9 391	2%	12 908	3%
TOTAL	569 191	100%	488 574	100%

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
<i>En milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
France	259 835	46 %	206 239	42 %
Export	309 356	54 %	282 335	58 %
TOTAL	569 191	100 %	488 574	100 %

PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE (EXPORTATIONS DIRECTES)

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
<i>En milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Europe	343 246	60 %	314 193	64 %
Amérique	219 986	39 %	168 839	35 %
Asie	3 759	1 %	3 468	1 %
Autres	2 199	0 %	2 074	0 %
TOTAL	569 191	100 %	488 574	100 %

Il est à noter que cette décomposition ne traduit pas forcément la destination finale du matériel produit par notre société. En effet, la plupart des produits vendus à nos clients français peuvent faire l'objet d'une exportation postérieurement à leur achat.

La part de chiffre d'affaires relative aux ventes effectuées à la filiale LATFI 1 dans le cadre du financement des stocks s'élève à 112 460 K€ en 2025 contre 88 258 K€ en 2024 (Cette part correspond à une activité civile en France).

NOTE 13 | RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits financiers participations ⁽¹⁾	7 035	31 047
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	622	994
Reprise sur provisions et transfert de charges ⁽³⁾	12 767	2 461
Différences positives de change	37	1 382
Produits divers	5	0
PRODUITS FINANCIERS	20 466	35 883
Dotations financières amortissements, provisions ⁽⁴⁾	9 091	55 370
Autres intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾	9 916	14 716
Différences négatives de change	1 845	- 611
Charges nettes cessions de valeur mobilières de placement	0	1
CHARGES FINANCIÈRES	20 852	69 476
RÉSULTAT FINANCIER	- 387	- 33 593

(1) Dont 5 097 K€ d'intérêts de prêts accordés aux filiales, et 1 938 K€ d'intérêts sur comptes courants de filiales

(2) Intérêts créditeurs sur comptes courants bancaires en US Dollar : 622 K€.

(3) Dont reprise de provision sur Emprunt de 914 K€, 6 651 K€ de reprise de provision sur les titres Latecoere Mexico, d'une reprise de provision sur les prêts accordés aux filiales pour 4 436 K€ (2 141 K€ pour Latecoere Bulgaria, 1 833 K€ pour Latecoere IS US et 462 K€ pour Latecoere India) et d'une reprise de provisions pour dépréciation d'une créance détenue sur Latecoere IS US pour 766 K€.

(4) Les dotations financières correspondent à un montant de 9 091 K€ (dont 8 484 K€ sur les prêts accordés aux filiales et 606 K€ sur les comptes courants)

(5) Dont 3 469 K€ d'intérêts de comptes courants de filiales, 2 898 K€ d'escomptes accordés, 3 359 K€ d'intérêts d'emprunt PGE, et 188 K€ d'intérêts financiers sur affacturage.

NOTE 14 | IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt afférent à chaque résultat est déterminé en tenant compte des réintégrations et déductions fiscales pratiquées et des taux d'imposition applicables aux opérations concernées.

En milliers d'euros	Montant brut	Montant net
Résultat courant	- 18 936	- 18 936
Résultat exceptionnel	2 803	2 803
Intéressement	0	0
Participation des salariés	0	0
Crédit d'impôt	938	938
Divers	25	25
RESULTAT COMPTABLE	- 15 170	- 15 170

CRÉDITS D'IMPÔTS

En milliers d'euros	Montant
Crédit d'impôt recherche	938
dont crédit d'impôt recherche 2024	313
dont crédit d'impôt recherche 2025	625
TOTAL	938

Au 31 décembre 2025, le déficit fiscal de la société Latecoere SA s'élève à 615 M€. A noter que le déficit fiscal du groupe d'intégration fiscale s'élève à 699,7 M€.

NOTE 15 | CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dotations aux amortissements dérogatoires	811	1 910
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ⁽¹⁾	0	- 158
Valeur d'actif des immobilisations cédées ⁽²⁾	0	2 025
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	1 678
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	811	5 456
Reprises amortissements dérogatoires	1 614	1 865
Produits de cessions d'actifs ⁽²⁾	0	7 981
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	2
Produits exceptionnels divers (reprises exceptionnelles)	2 000	6 735
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 614	16 583
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 803	11 128

(1) une partie des éléments classés en charges exceptionnelles sur opérations de gestion en 2024 (amendes et pénalités) a été classée en résultat d'exploitation en 2025 conformément au nouveau règlement ANC 2022-06

(2) les plus-values de cession des immobilisations étaient classées en résultat exceptionnel en 2024, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, ces plus-values ont été classées en résultat d'exploitation en 2025

- Le résultat exceptionnel 2024 de 11 128 K€ comprend principalement l'impact excédentaire de la plus-value sur la cession bail du lot 3 du site Périole pour 6 069K€, de la reprise de la provision pour dépréciation des stocks pour 5 916 K€ et d'une dotation de provision pour antipollution pour -1 678 K€.
- Le résultat exceptionnel 2025 ressort à 2 803 K€ et comprend une valeur nette de reprises amortissements dérogatoires de 803 K€ et une reprise de provision Earn out pour 2 000 K€.
- Les conséquences liées à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 sur sont mentionnées en notes 1.4 et 1.20.

NOTE 16 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

16.1. CREDIT BAIL

En milliers d'euros

Dotations aux amortissements théoriques

Catégorie	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	De l'exercice 2025	Cumulées 2025	Valeur nette
Crédit-bail immobilier - Montredon	20 577	0	1 112	6 840	13 737
TOTAL	20 577	0	1 112	6 840	13 737

En milliers d'euros

Redevances payées

Redevances restant à payer au 31/12/2025

Total restant à payer

Catégorie	Valeur à la signature du contrat	Coût l'entrée de l'actif	De l'exercice 2025	Cumulées 2025	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Crédit-bail immobilier - Montredon	20 577	0	2 086	13 237	1 606	5 875	3 670	11 150
TOTAL	20 577	0	2 086	13 237	1 606	5 875	3 670	11 150

Le bail au moment de la signature était de 20 577 K€.

Le montant cumulé des redevances en 2025 est de 13 237 K€.

La dotation aux amortissements aurait été de 1 112 K€ en 2025 si ces biens avaient été acquis par la société, et le montant cumulé des amortissements qui auraient été comptabilisés aurait été de 6 840 K€.

Les engagements découlant des baux sur le site de Gimont et Périole sont sans option d'achat et ne figurent donc pas dans la rubrique des crédits-baux.

16.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraite comptabilisés au 31 décembre 2025 concernent des indemnités de fin de carrière. Une partie de ceux-ci, non comptabilisée au bilan de Latecoere SA, est estimée au 31 décembre 2025 à 5 417 K€, charges sociales incluses, contre 5 824 K€ au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, les engagements de retraite comptabilisés au bilan de la société, s'élèvent à 449 K€. Ceux-ci sont issus de la fusion absorption de la société Latecoere Aérostructures.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.61% (contre 3.38% en 2024), selon une courbe de taux d'actualisation différent pour chaque maturité, conformément aux dispositions de la norme et aux pratiques de marché. Pour cette évaluation, le groupe a retenu la courbe « AA RATING EUR REPS CREDIT du 16/12/2025.

- utilisation de la table de mortalité INSEE 2022-2024 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- âge de départ à la retraite ;
- le mode de départ des salariés retenu est le départ volontaire. Les salariés sont supposés liquider leur retraite à taux plein à un âge en accord avec la nouvelle réglementation sur les retraites et la réforme d'avril 2023. En particulier l'âge légal de départ à la retraite

passé progressivement de 62 à 64 ans et l'augmentation de la durée d'assurance issue de la réforme Touraine pour un départ sans décote accélérée.

- afin de déterminer l'âge de départ, une hypothèse d'âge de début de carrière au plus tard à 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non-cadres est formulée.
- progression des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long terme.

16.3. PLANS D'ACTIONS

ATTRIBUTION DU 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées.

Ce plan a été dénoué fin décembre 2024 par une augmentation de capital, s'élevant à 1 230 275.61 €.

Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	19/12/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	22/12/2023
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	13
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100 000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	45 000
Date d'attribution	22/12/2023
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A
	A la date de conversion : cf ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier à la première des dates suivantes : la Date de Sortie ou la Date de Fusion, correspondant à la date d'effet d'une des opérations décrites dans les Termes et Conditions du règlement du plan des Actions de Préférence inclus dans les statuts de la Société, ou l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la ou des opérations considérées.

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	19/12/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	22/12/2023
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	8
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	133 999 797
Date d'attribution	22/12/2023
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A

Aucune condition de performance n'est constituée.

ATTRIBUTION DU 30 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration du 30 décembre 2024 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées.

Ce plan a été dénoué fin décembre 2025 par une augmentation de capital, s'élevant à 300 050 €.

Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	26/07/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	30/12/2024
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	1
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100 000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	5 000
Date d'attribution	30/12/2024
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A
	A la date de conversion : cf ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier à la première des dates suivantes : la Date de Sortie ou la Date de Fusion, correspondant à la date d'effet d'une des opérations décrites dans les Termes et Conditions du règlement du plan des Actions de Préférence inclus dans les statuts de la Société, ou l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la ou des opérations considérées.

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	26/07/2023
Date de délibération du Conseil	30/12/2024
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	1
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	30 000 000
Date d'attribution	30/12/2024
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A

ATTRIBUTION DU 13 MAI 2025

Le Conseil d'Administration, dans ses décisions adoptées par délibérations en date du 19 mars 2025 et du 18 avril 2025, a procédé à des attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	30/12/2024
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	13/05/2025
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	12
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100 000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	60 000
Date d'attribution	13/05/2025
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : cf ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier à la première des dates suivantes : la Date de Sortie ou la Date de Fusion, correspondant à la date d'effet d'une des opérations décrites dans les Termes et Conditions du règlement du plan des Actions de Préférence inclus dans les statuts de la Société, ou l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la ou des opérations considérées.

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	30/12/2024
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	13/05/2025
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	5
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	8 666 664
Date d'attribution	13/05/2025
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sans condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A

16.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS SUR CONTRATS EN DEVISES ET COUVERTURES DE CHANGE

La société utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change. Les instruments dérivés utilisés par la société sont des ventes et achats à terme de devises et des combinaisons d'instruments optionnels. La juste valeur des instruments

dérivés est évaluée par une société indépendante. Elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (mark to market). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

Latecoere réalise une part importante de son chiffre d'affaires en dollar USD. Compte tenu de l'importance de ces flux, une stratégie de

couverture des flux futurs dans cette devise a été mise en place en application des principes suivants :

- couverture d'une partie des encaissements futurs estimés avec certains clients ;
- prise en compte d'une probabilité de réalisation de ces flux futurs ; ceci permet

d'apprécier les besoins de couverture relatifs à chaque sous-jacent pris en considération dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les principales modalités de couvertures sont les suivantes :

- transactions couvertes : estimation des flux futurs encaissés ou décaissés pour la période indiquée ;
- techniques de couverture : utilisation de ventes à terme de devises, des tunnels d'options « vanille ».

Le montant total des contrats de couverture en USD s'élève au 31 décembre 2025 à 655,7 MUSD contre 621,1 MUSD à la clôture de l'exercice précédent. Ces engagements portés juridiquement par la société Latecoere servent à couvrir l'ensemble du risque de change EUR/USD du Groupe.

16.5. DETTES GARANTIES

Certains contrats comportent des covenants et des engagements financiers décrits dans la note 8

16.6. AUTRES INFORMATIONS

En 2025 la société a cédé des créances clients au factor, le montant de créances clients cédées s'élève au 31 décembre 2025 à 7 000 K€ contre un montant de 7 941 K€ à la clôture précédente. Cet affacturage est sans recours.

Dans le cadre de ses activités courantes : la société Latecoere a des engagements d'achats liés à la production. Ces engagements reposent principalement sur les prévisions de cadence des donneurs d'ordre et sont réalisés à des conditions normales de marché.

La Société a également donné des engagements auprès des Douanes pour un montant de 45 K€.

Il y a un engagement réciproque d'achat/vente avec LATFI1 pour la valeur du stock que cette dernière finance. La valeur des stocks portés par LATFI1 est détaillée dans la note 6.

16.7. COVENANTS BANCAIRES

Dans le cadre du protocole de conciliation 2023 signé avec les prêteurs, les stipulations des Contrats de PGE Maintenus ont été modifiées afin d'inclure de façon limitative les engagements financiers suivants pour la Société :

Seuil de liquidité : Un niveau minimum de trésorerie consolidée de 20 M€, testé sur une base trimestrielle à partir de décembre 2023 ;

Ebitda Courant Positif : Un EBITDA positif en 2024, calculé sur la base des douze derniers mois et testé au 31 décembre 2024 sur la base des Comptes Consolidés ;

Ratio de levier : Deux niveaux de ratio de levier Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA Courant Consolidé, étant précisé que, pour chaque ratio, le test se fait sur une base semestrielle avec une première date de test au 30 juin 2025.

Date de test	Niveau 1	Niveau 2
30 juin 2025	6	7
31 décembre 2025	4	5
30 juin 2026	3.5	4.5
31 décembre 2026	3	3.75
30 juin 2027	3	3

Un bris de niveau 1 ne constituera pas un cas d'exigibilité anticipée, cas de défaut ou cas de défaut potentiel à condition que notamment il ne constitue pas en même temps un bris de niveau 2. En revanche, cela engendrera pour la Société de nouvelles obligations en termes de communication avec les Prêteurs, de reportings mensuels, d'élaboration et de communication de plans d'actions et / ou de remédiation en fonds propres. Le non-respect d'un de ces trois points constituera un cas de défaut et de remboursement anticipé. Au 31 décembre 2025, les covenants sont respectés par le Groupe.

16.8. NANTISSEMENTS (ENGAGEMENTS FINANCIERS)

LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SE PRÉSENTENT COMME SUIV :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	31 déc. 2024
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Créances clients données en garantie					0
Nantissements, hypothèques et suretés réelles (1)	1 013			1 013	21 177
TOTAL	1 013			1 013	21 177

(1) Ces nantissements portent sur le nantissement de stocks et travaux en cours en République Tchèque et Bulgarie ainsi qu'à hauteur de 1000 € sur les titres LATFI1. La valeur des stocks portés par LATFI1 et LATFI2 s'élève à 63.2 M€ à fin décembre 2025, contre 54.3 M€ à fin 2024.

NOTE 17 | INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Incidence
Résultat net de l'exercice	- 15 170
Dotations aux amortissements dérogatoires	811
Reprises des amortissements dérogatoires	- 1 614
Réduction d'impôt du fait des dotations	0
IMPACT RESULTAT EXERCICE	- 15 972

NOTE 18 | SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

En milliers d'euros

	Base	Incidence
Amortissements dérogatoires	4 556	1 177
Participation des salariés	0	0
C3s	- 598	- 154
Provision de départ à la retraite	- 449	- 116
Ecart de conversion passif	- 5 900	- 1 524
SITUATION FISCALE DIFFEREE	- 2 392	- 618

Au 31 décembre 2025, le déficit fiscal de la société Latecoere SA s'élève à (615) M€. A noter que le déficit fiscal du groupe d'intégration fiscale s'élève à (699,7) M€.

NOTE 19 | EFFECTIF

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Cadres	401	392
Non cadres	317	318
TOTAL	718	710

- Les rémunérations et engagements alloués aux dirigeants s'élèvent à 1 823 K€, et se détaillent comme suit : Présidence du Conseil : 200 K€ ; Mandat de Direction Générale : 1 345 K€ ; Mandats d'Administrateurs : 278 K€.

NOTE 20 | TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Réserves et Report à nouveau	Quote- part du capital détenue	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Valeur nette avances consentis et non remboursé	Montant des engagements donnés par la société	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Avals et cautions donnés par la Société
Groupe Avcorp	55.641	-123.472	100%	31.856	0	74.394	70.994	0	72.945	-18.434	0	0
LATECOERE Bulgarie 1142 SOFIA arrondissement de Sredets, 21 boulevard Patriarh Evtimly, entrée V, étag.3, appt 52	102	-6.167	100%	100	0	6.310	0	0	87.149	2.001	0	0
LATECOERE Czech Republic s.r.o. Letov Letecká Vyroba Beranovich, 65 199 02 Praha 9 0 Letnany Czech Republic	26.072	8.265	100%	20.787	20.787	0	0	0	72.362	839	0	0
LATECOERE Développement 135 rue de Périole 31500 Toulouse France	600	934	100%	572	572	0	0	0	0	42	0	0
LATECOERE Do Brasil Av Getulio Dorneles Vargas 3,320 123050010 Jacarei (SP) Brazil	4.814	4.732	100%	13.425	13.425	0	0	0	55.926	2.865	0	0
Latécoère India Private Limited Belgaum Kamataka Inde	284	-1.144	100%	353	0	521	0	0	8.912	170	0	0
Latécoère Interconnection Systems UK Bristol and bath science park, BRISTOL, BS16 7FR England	1	827	100%	1	1	0	0	0	0	117	0	0
LATECOERE International Inc. 1000 Brickel av. 0 suite 641 Miami Florida 33131 USA	511	117	100%	541	0	5.986	1.818	0	3.442	0	0	0
Latécoère Mexico 1 calle Pierre Georges Latecoere Colonia La Manga Hermosillo, Sonora 83220 Mexico	9.281	3.380	100%	8.718	8.718	1.862	1.862	0	29.917	2.943	0	0
LATELEC 135 rue de période 31500 Toulouse France	177.600	-121.228	100%	177.600	117.900	0	0	0	403.025	3.270	0	0
LATF11 135 rue de Périole 31500 Toulouse France	1	-7	100%	1	1	0	0	0	196.119	7	0	0
Technical Airborne Components (TAC) Rue des Alouettes 141 B04041 Milmort Belgique	0	20.022	100%	37.774	37.774	0	0	0	43.228	2.378	0	0
LFR4 135 rue de période 31500 Toulouse France	0	0	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse Composites Aéronautiques Z.I. Du Vazzio 20090 Ajaccio France	1.707	10.770	25%	2.700	2.700	0	0	0	68.754	661	0	0

5

La société Caeli Nova figure dans les titres de participation pour un montant de 941 k€.

Les éléments du bilan des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro ont été convertis au taux de clôture et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période clôturée.

Le poste "Prêts et avances consentis et non remboursés " correspond aux créances rattachées aux participations et ne tient pas compte des comptes-courants.

Les comptes courants débiteurs s'élèvent à 28 796 K € et se détaillent comme suit :

Latecoere Mexico : 5 041 k€, Latecoere Sro : 7 691k€, Latecoere Do Brasil : 637k€, Latecoere Interconnexion US : 2 546 k€ et Latfi1 12 882k€

Une dette dite de péréquation d'un montant de 1 077k€ est due à Latelec.

Les comptes courants créditeurs s'élèvent à 37 844 k€ et se détaillent comme suit :

Latelec : 35 269K€, Latecoere développement : 1 338 K€ et TAC : 1 238 K€.

NOTE 21 | PARTIES LIÉES

En milliers d'euros	Montants concernant les entreprises :		SCP SKN Holding 1 S.A.S. et SCP L.P. ayant le contrôle :	
	liées (contrôlées à plus de 50%)	avec lesquelles la société a un lien de participation	qui détient la société Latecoere	
Titres de participations	291 728	3 641		0
Dépréciation des Titres participations	- 92 551	0		0
Autres créances rattachées à des participations	89 073	0		0
Dépréciations des créances rattachées	- 14 399	0		0
Créances diverses	26 934	0		0
Dépréciations Créances diverses (comptes courants)	0	0		0
Créances clients et comptes rattachés	83 965	0		48
Dépréciations des comptes clients	- 3 453	0		0
Autres dettes rattachées à des participations	0	0		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 104	0		262
Dettes diverses	40 443	0		0
Produits d'exploitation	86 855	0		40
Produits d'exploitation (reprise)	0	0		0
Charges d'exploitation	206 766	0		249
Charges d'exploitation (provision)	0	0		0
Produits financiers	7 034	0		0
Charges financières	3 469	0		0
Charges financières (reprise)	11 853	0		0
Charges financières (provision)	0	0		0

NOTE 22 | BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CLOS LE 31/12/ 2024 : ARRETES ET PUBLIES

En milliers d'euros - BILAN ACTIF	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Frais d'établissement	9 011	9 011	0	0
Fonds commerciaux	500	500	0	0
Logiciels	31 761	31 595	166	0
Autres immobilisations incorporelles	9 813	9 813	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	2 268	1 232	1 035	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	53 353	52 151	1 202	0
Terrains	0	0	0	53
Constructions	1 143	439	703	1 588
Installations techniques, outillages	58 449	45 977	12 472	15 446
Autres immobilisations corporelles	3 962	3 951	12	13
Immobilisations en cours	1 945	287	1 658	0
Avances et acomptes	1 117	1 107	10	0
Immobilisations corporelles	66 616	51 761	14 854	17 100
Titres de participations,	295 370	99 202	196 168	247 224
Créances rattachées à des participations	85 039	18 834	66 205	61 227
Autres titres immobilisés	75	0	75	75
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 956	113	2 843	2 798
Immobilisations financières	383 439	118 148	265 291	311 324
ACTIF IMMOBILISE	503 408	222 061	281 347	328 424
Matières premières	13 351	5 158	8 193	6 989
En-cours de production de biens et services	61 912	55 435	6 477	4 372
Produits intermédiaires et finis	19 272	8 541	10 730	7 710
Stocks et en-cours	94 535	69 134	25 401	19 070
Avances, acomptes versés sur commandes	4 176	0	4 176	1 956
Créances clients et comptes rattachés	154 452	3 600	150 852	124 674
Autres créances	66 997	766	66 230	151 586
Valeurs mobilières de placement	212	0	212	40 112
Disponibilités	28 125	0	28 125	14 117
Créances	253 962	4 366	249 595	332 445
Charges constatées d'avance, charges à répartir	919	0	919	1 092
Comptes de régularisation	919	0	919	1 092
ACTIF CIRCULANT	349 416	73 500	275 915	352 607
Ecarts de conversion	3 231	0	3 231	739
TOTAL ACTIF	856 054	295 561	560 493	681 771

5

En milliers d'euros- BILAN PASSIF	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capital social ou individuel	126 198	124 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport	326 021	327 251
Réserve légale	1 722	1 722
Autres réserves	106 796	106 796
Report à nouveau	- 285 301	- 295 931
Résultat de l'exercice	- 88 761	10 630
Provisions réglementées	5 359	5 313
Capitaux propres	192 033	280 749
Avances remboursables	15 980	15 744
Total Fonds propres	208 013	296 493
Provisions pour risques	11 511	8 690
Provisions pour charges	28 215	25 674
Provisions pour risques et charges	39 726	34 364
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit divers et comptes courants bancaires	104 530	93 858
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 608	1 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 069	129 496
Dettes fiscales et sociales	28 151	23 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 017	2 181
Autres dettes (1)	21 076	94 981
Produits constatés d'avance	9 181	4 378
Total dettes	310 632	350 374
Ecart de conversion	2 123	539
TOTAL PASSIF	560 493	681 771

(1) Dont comptes courants créditeurs 86 104 K€ au 31.12.2023 et 11 445 K€ au 31.12.2024

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Production vendue de biens	372 041	336 936
Production vendue de services	116 532	65 740
Chiffre d'affaires net	488 574	402 675
Production stockée	4 939	- 26 181
Production immobilisée	1 235	1 696
Subventions d'exploitation	2 130	2 219
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges (1)	12 914	13 032
Autres produits (2)	7 724	8 712
Produits d'exploitation	517 515	402 152
Achats matières premières, approvisionnements	116 409	69 066
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)	- 3 616	9 260
Autres achats, charges externes	372 645	322 594
Impôts et taxes et versements assimilés	3 073	2 623
Salaires et traitements	44 756	47 393
Charges sociales	20 528	18 908
Dotations aux amortissements et aux provisions (immobilisations)	2 921	7 015
Dotations aux provisions sur actif circulant + risques et charges	21 654	13 303
Autres charges d'exploitation (3)	6 041	6 241
Charges d'exploitation	584 411	496 402
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 66 897	- 94 250
Produits financiers participations	31 047	13 551
Autres intérêts et produits assimilés	994	183 462
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 461	0
Différences positives de change	1 382	3 802

(1) 4 015 K€ de transferts de charges d'exploitation.

(2) 2 674 K€ de gains de change réalisés sur opérations commerciales et 5 050 K€ de refacturations diverses aux filiales (Branch fees...).

(3) 4 103 K€ de pertes de change réalisées sur opérations commerciales, 639 K€ de redevances et brevets, 305 K€ de jetons de présence, 942 K€ de créances irrécouvrables, et autres pour 52 K€.

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Produits financiers	35 883	200 815
Dotations financières amortissements, provisions	55 370	74 016
Intérêts et charges assimilées	14 716	19 212
Différences négatives de change	- 611	2 974
Charges nettes cessions de valeurs mobilières de placement	1	64
Charges financières	69 476	96 266
RESULTAT FINANCIER	- 33 593	104 550
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 100 490	10 300
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 981	7 184
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 600	12 033
Produits exceptionnels	16 583	19 224
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 158	1 801
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 025	2 013
Dotations exceptionnelles	3 588	16 497
Charges exceptionnelles	5 456	20 312
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 128	- 1 088
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	- 414
Impôts sur les bénéfices	- 601	- 1 003
TOTAL DES PRODUITS	569 981	622 192
TOTAL DES CHARGES	658 742	611 562
RESULTAT NET	- 88 761	10 630

NOTE 23 | INFORMATION HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros

	KPMG	PWC
Honoraires afférents à la certification des comptes	459 K€	437,5 K€
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes : diligences OTI sur la CSRD/DPEF et attestations diverses	111,6 K€	7 K€
TOTAL	570,6 K€	444,5 K€

NOTE 24 | INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes de la société Latecoere SA sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société SCP SKN Holding I SAS, ayant son siège social au 39 RUE DE LA GARE DE REUILLY, 75012 PARIS.

NOTE 25 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément significatif à signaler, bien que le Groupe continue de suivre attentivement la situation en Iran afin d'évaluer les risques et opportunités potentiels découlant de l'impact économique de cette crise.